

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE DEPARTEMENT SHS

Réunion tenue à Paris le 19 septembre 2008, de 10h00 à 18h00

**Compte-rendu intersyndical du Conseil Scientifique de Département SHS (CSD)
rédigé pour le par Albane Burens Carozza (SNTRS-CGT) et Sophie Duchesne (SNCS)**

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des réunions du 23 mai et du 1er juillet 2008
2. Comptes-rendus de la rencontre du 18-09-08 entre A. Migus et le CSD SHS
3. Présentation, par B. Laurieux, de la nouvelle équipe de la direction scientifique et de ses objectifs
4. Intervention de Fr. Gaill, directrice scientifique du département EDD
5. Recommandations du CSD SHS
6. Point sur les divergences constatées concernant les créations/renouvellements d'unités et point sur les transformations d'unités de la vague C de contractualisation

Présents :

Les membres du CSD - A. Burens Carozza, D. Briquel, Jacques Cremer, A. Guerci, F. Douaire Marsaudon, S. Duchesne, C. Fontanel, H. Hawad Claudot, E. Négrier, Ph. Regnier, M. N. Sicard, I. Sidéra, Isabelle Thireau-Mar, Chr. Topalov, J.-D. Vigne, S. Wolikow.

La réunion s'est déroulée en présence de B. Laurieux (directeur scientifique intérimaire du département SHS), G. Boetsch (président du Conseil Scientifique du CNRS), Claudio Galderisi (DSA en charge des relations internationales), Eric Brian (en charge de l'aspect agence de moyens), Corinne Debaine-Francfort (DSA en charge de l'archéologie, sections 31 et 32), Alain Laquiez (DSA des sections 36 et 40), Pierre Cayé (DSA des sections 33 et 35), S. Lasalle (assistante du CSD), Michèle Dassa (chargée de mission), ainsi que de représentants des sections du département :

A. Burens Carozza (section 31), J.-L. Fiches (président sortant de la section 32), J. Richard-Zapella (section 34), Ph. Buttgen (section 35), D. Bouyssou (section 37), un représentant de la section 40.

La séance a débuté par un tour de table permettant la présentation des membres du CSD et de représentants invités des sections du comité national à la nouvelle équipe de direction du département SHS. Philippe Régnier en profite pour saluer les nouveaux membres du CSD : Jacques Cremer et Isabelle Thireau-Mar (sociologue). La nouvelle direction scientifique n'a pas souhaité se présenter tout de suite.

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU 23 MAI ET DU 1ER JUILLET 2008

Les comptes-rendus des séances du 23 mai et du 1er juillet 2008 ont été approuvés à l'unanimité des votants.

2. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 SEPTEMBRE 2008 ENTRE A. MIGUS ET LES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE DEPARTEMENT

Un résumé de la rencontre entre les membres du CSD SHS et le DG du CNRS, sollicitée par A.Migus qui ne pouvait pas se libérer pour la réunion du Conseil scientifique, est présenté en début de séance. Arnold Migus est revenu sur la création des 9 instituts, leur mission nationale et la mise sur pied des 3 pôles d'intégration ; il tient un discours rassurant sur les SHS et la création de l'institut SHS qui n'est pas en concurrence avec un autre organisme structurant (si ce n'est, comme le rappelle le président du conseil scientifique, les 92 universités partenaires). Il insiste sur les spécificités propres au CNRS : la recherche sur le long terme / la prise de risques / l'excellence scientifique / la recherche fondamentale / les applications / la réponse aux grandes priorités sociétales / et bien sûr l'interdisciplinarité.

Il a détaillé les 2 fonctions des instituts : la fonction d'agence de moyens et celle d'opérateur de recherche. Cette distinction nécessite de déterminer un noyau de "laboratoires stratégiques". De plus, une unité stratégique SHS pourra émarger pour partie sur un autre institut qui jouera alors pour elle le rôle d'agence de moyens. Les unités de la vague C en SHS ne sont, selon lui, concernées "qu'à la marge" par ces questions de transferts d'unités.

Les unités non stratégiques seront "opérées" par un autre établissement (essentiellement les universités). L'institut SHS jouera, vis-à-vis de ces unités non stratégiques, un rôle d'agence de moyen. Le CNRS travaille sur la rédaction et la signature d'un cahier des charges qui conditionnera ce transfert des UMR vers les établissements (universités principalement donc) afin de garantir la qualité de la gestion (administrative notamment) des UMR, à l'image du travail de gestion assuré par les délégations. Les dates de fermeture des laboratoires par exemple en feraient partie (impossible de fermer plus de 10 jours consécutifs, y compris en été). Ce cahier des charges s'inspirera de l'engagement qualité de gestion que le CNRS développe en interne. Les membres du CSD rappellent cependant que les DU formulent les craintes les plus vives quant à ce transfert.

Il n'y aura pas de fongibilité entre les budgets. La direction du CNRS gèrera un budget global. Arnold Migus a rappelé l'obligation du mandat de gestion unique par l'hébergeur (cf. commission d'Aubert) et la limitation des tutelles à 2 (une nationale et une locale). Il considère que c'en est fini de la labellisation par le CNRS d'unités dans lesquelles celui-ci n'investit pas de façon importante et qui ne seraient pas pour lui « stratégiques ». C'est l'AERES dorénavant qui décerne l'excellence scientifique via une évaluation A+.

Quant aux chaires dites "Bréchnac", les sections du comité national "éliraient", parmi les candidats recrutés préalablement par les Universités, une certaine quantité de chercheurs temporaires (20% des postes affichés au CNRS en 2009, d'avantage à l'avenir), affectés au CNRS pour 5 ans (renouvelable une fois). Ces derniers assumeront 1/3 de leur charge d'enseignement (ce tiers étant payé par l'université, en plus du salaire de chercheur pris en charge par le CNRS), ce qui semble être avantageux pour les universités. De plus des moyens de recherche lui seraient accordés.

Par ailleurs, Arnold Migus a précisé que les recrutements de chercheurs par les commissions interdisciplinaires allaient être de plus en plus importants. Les membres du CSD notent que si les sections sont toujours censées constituer le seul élément stable du passage en instituts, ces recrutements via les Commissions interdisciplinaires mettent en cause cette stabilité. Par ailleurs, est-ce que la mise en place des chaires juniors (dont le nombre va aller en augmentant) ne suppose pas, par-delà la réduction progressive du nombre de recrutements assumés par la direction générale, la fin du statut de chercheur permanent ? Les représentants du CSD ont souhaité rappeler à la direction du CNRS qu'en SHS, contrairement à d'autres départements scientifiques, un chercheur atteint sa pleine maturité assez tardivement. Sur ce

point, la position du Directeur général (dont le modèle est celui des mathématiques, une discipline dans laquelle les passages CNRS / Université sont la norme) semble claire : il ne voit pas pourquoi les chercheurs le resteraient à vie! Cependant, il considère que la situation peut être différente selon les disciplines.

Lors de l'entrevue de jeudi, A. Migus a également abordé la question des primes destinées aux chercheurs pour récompenser l'excellence (cf. rapport Haufmann). Ce modèle vient en fait de SDV où les chercheurs, qui travaillent étroitement avec leurs collègues de l'INSERM, lesquels reçoivent des primes, aimeraient bénéficier du même avantage. Mais cette forme d'attractivité est-elle bien transposable aux SHS ? Le CSD dénonce les risques de dérives induits par ces primes (attribuées sur quelles bases ? quels critères ?). La DG a suggéré que ces primes puissent être affectées à des équipes plutôt qu'à des individus (en cours de réflexion). Le CSD indique que des promotions seraient plus souhaitables que des primes mais que sinon, c'est la transparence d'attribution de ces primes qui est essentielle.

À une question posée sur le statut des ITA, A. Migus explique que les ITA pourront répondre à des NOEMI sur des UMR, qu'elles soient stratégiques ou non, et de l'institut de leur choix ; puisque les ITA resteront gérés au niveau du CNRS et non des instituts. Le CNRS prône une mobilité forte des ITA. Dans le cadre de la fonction « agence de moyens », le CNRS pourra affecter des ITA dans des "UMR universitaires", mais ceux-ci ne pourront pas rester plus de 8 ans dans ce type d'unité.

Concernant les instances scientifiques de l'institut, le CSD a carte blanche pour faire des propositions, notamment celle qui lui tient à cœur, le suffrage direct pour le conseil scientifique. A. Migus n'y est pas opposé.

Suite à cet exposé, des discussions s'engagent sur la question de l'hébergement : une réflexion est en cours sur ces questions mais le CNRS se veut rassurant en affichant sa volonté de rester hébergeur (quitte à prendre en charge l'infrastructure de ses unités stratégiques, c'est-à-dire en payant le loyer de leur hébergement aux universités ou autres tutelles). Certains membres du CSD soulignent le caractère absurde ou impossible dans certains des cas de la prise en charge par le CNRS de tels loyers. Serge Wolikow insiste sur la nécessité de mettre en place des négociations préalables avec les présidents d'université afin de définir sur ce point une stratégie commune, notamment pour ce qui concerne les MSH.

Un débat se crée autour de la nouvelle fonction d'agence de moyen des instituts du CNRS, fonction redondante avec l'ANR mais qui doit éviter selon G. Boetsch la "bunkerisation" des instituts (bunkerisation qui ferait exploser le CNRS), en créant une forte interdisciplinarité entre eux (cela concerne la fonction agence de moyens des instituts à hauteur de 20% des budgets consolidés, ce qui est très important). Mais pour que l'interdisciplinarité soit réelle, il faut que les unités vivent "intellectuellement et scientifiquement" leur appartenance à plusieurs instituts, souligne G. Boetsch. Il ajoute que la situation a beaucoup changé : autrefois, les SHS étaient systématiquement oubliées dans les programmes interdisciplinaires du CNRS ; la réforme fait que tous les instituts veulent collaborer avec les SHS, même s'ils ne savent pas encore comment et pourquoi. Un dialogue entre instituts doit se mettre en place très rapidement sur ce point.

Important : il ne semble plus guère y avoir d'urgence pour les unités à choisir un institut de rattachement. Le CNRS a pris une "photo" des départements au 30 juin 2008. C'est sur cette base que le budget 2009 est construit, afin d'éviter que les Instituts « ne fassent leur marché pour récupérer les laboratoires ». À terme, s'il y a transfert d'unités entre instituts, il faudra veiller à une certaine réciprocité. Les directeurs d'unité seront consultés sur leur choix pour la mise sur pied du budget 2010 (soit au printemps prochain, c'est-à-dire avant le deuxième

cliché qui sera fait le 30 juin 2009). Mais cela laisse entière la question du resserrement sur le « noyau stratégique ». Selon Ph. Régnier, la direction générale (toujours grâce au modèle des mathématiques) semble avoir dépassé la simple équation : laboratoire excellent + personnel nombreux = stratégique. Elle accepte l'idée que des laboratoires puissent être stratégiques tout en ne regroupant qu'un petit nombre de personnels. *A contrario*, elle serait prête à « offrir en pâture » aux universités quelques laboratoires d'excellence.

3. PRESENTATION PAR B. LAURIOUX DE LA NOUVELLE EQUIPE DE LA DIRECTION SCIENTIFIQUE ET DE SES OBJECTIFS

Bruno Laurieux présente les objectifs de la nouvelle équipe de direction du département SHS, qui assurera l'interim jusqu'à la nomination du futur directeur de l'institut, laquelle devrait intervenir en novembre). Le principal objectif est la création des conditions propices à la mise en place du nouvel institut SHS via 3 tâches prioritaires :

- finaliser le projet de l'Institut porté par le département (travail en cours, non achevé mais B. Laurieux doit rendre lundi une esquisse assez complète à la direction du CNRS). Il distribue une copie du projet, datée du 10 septembre, sur laquelle il base sa présentation. Celle-ci est en ligne depuis une semaine sur le site du CNRS à l'adresse suivante : http://www.cnrs.fr/shs/recherche/docs-actualites/Projet%20INSHS_V4.pdf
- préparer le budget 2009 (en prenant en compte « l'infongibilité » des crédits entre les fonctions d'opérateur de recherche et d'agence de moyens) ;
- compléter le contrat objectifs moyens que le CNRS doit signer avec l'Etat en fin d'année.

L'équipe resserrée que B. Laurieux a rassemblé autour de lui se compose de :

- **Corine Debaine Francfort** (archéologue, sinologue à l'Arscan - MAE Nanterre). Mme Debaine Francfort assume la fonction de DSA en charge de l'archéologie (sections 31 et 32). [*Quid de la géographie, de l'anthropologie, de l'environnement, de l'archéométrie ???*] ;
- **Eric Brian** (historien des sciences et sociologue). Il est en charge de la fonction agence de moyens du futur institut SHS, <http://eric-brian.blogspot.com/> ;
- **Alain Laquière** (professeur de droit public à la Sorbonne), DSA pour le droit, la science politique et la sociologie (sections 36 et 40), <http://ed385.univ-paris3.fr/pages/alainlaquiere.htm> ;
- **Claudio Galderisi** (professeur à l'université de Poitiers et directeur du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale CESCUM UMR 6223, université de Poitiers), en charge des relations internationales ; <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/cescum/spip.php?article8>
- **Pierre Cayé** (philosophe, chercheur au Centre Jean Pépin), DSA en charge des sections 33 et 35 ainsi que de l'organisation du domaine "Culture et Société dans l'histoire". http://upr_76.vjf.cnrs.fr/Membres/gaye/caye.html
http://upr_76.vjf.cnrs.fr/

Bruno Laurieux précise qu'il manque encore plusieurs DSA (faute de volontaires, de gens prêts dit-il « à se sacrifier dans le court terme »), notamment pour les sections 34, 37, 38. Il souhaiterait trouver un DSA commun aux sections 34 et 37 [*ce qui risque fort d'être compliqué*]. [*la section 39 n'a semble t'il pas été citée*].

Pour B. Lauriou, les 4 mois à venir sont cruciaux car ils permettront de définir le cadre de l'activité de l'INSHS. Il n'est pas dans une posture où les SHS pourraient être comparées "à un citadelle assiégée".

Sur le fond du projet scientifique, rien n'a changé par rapport au projet diffusé en juillet (même si rien n'est encore fixé). Pour l'heure seul "l'enrobage" a été modifié pour répondre à la demande (introduction notamment). Il y est précisé que le projet s'insère dans un projet global de modification de la recherche française ; que l'institut n'est pas le reflet de l'addition de disciplines ; que les SHS sont indispensables pour répondre aux grands enjeux contemporains. Il y rappelle également que les conditions de la recherche en SHS ont évolué ces dernières décennies, exigeant de nouvelles formes d'organisation : la création des instituts en est la réponse. Il délimite le périmètre scientifique de l'Institut SHS et en esquisse le mode d'organisation

La définition du périmètre scientifique de l'institut repose sur un repérage des domaines dans lesquels nous travaillons non pas à travers une liste de disciplines, mais par croisement des domaines d'intervention privilégiés. Bruno Lauriou indique que les domaines ainsi esquissés sont indépendants de l'organisation du futur institut (même s'il reconnaît qu'un de ses DSA est déjà plus spécifiquement chargé de « cultures et sociétés dans l'histoire », le domaine n°1). Ce repérage doit être complété par celui des espaces d'intersection avec les autres instituts [*et ce, bien qu'aucun accord entre instituts n'ait encore été négocié*]. Si la mission d'opérateur de moyen est familière, celle d'agence de moyens est nouvelle et nécessite de trouver des formes d'intervention particulières. Il reste également à préciser les missions d'un coordinateur national de la prospective de la recherche (sans dicter aux universités leurs propres prospectives). L'INSHS aura vocation à être un interlocuteur privilégié des autres EPST (INSEE, INRA par ex.), de l'ANR et d'autres organismes européens (ESF, ERANET). L'équipe de direction précise qu'une unité CNRS percevra une et une seule dotation par son institut. Les financements sur programmes obtenus sur le volet agence de moyens d'un autre institut seront versés à l'INSHS qui le transmettra à l'unité concernée. Les crédits seront clairement identifiés sur un plan budgétaire afin de conserver la lisibilité des actions de chaque institut.

Discussions

Suite à cette présentation, des échanges fournis entre membres du CSD, représentants des sections du comité national, le président du conseil scientifique et l'équipe de direction ont lieu. Ils sont résumés ci-dessous :

Gilles Boetsch rappelle que la vocation nationale de tous les instituts n'est pas encore gagnée (menaces actuelles contre les SDV) et qu'il est primordial que les instituts soient traités sur un pied d'égalité ; il recommande que les SHS n'affichent pas trop vite leur prétention à un Institut national par solidarité avec SDV car, selon lui, seule la cohérence du CNRS (entre ses instituts) garantit sa force face à des menaces de démantèlement. Il rappelle que si les SDV quittent le CNRS, c'est 30 % des personnels du CNRS qui partent avec elles et que cela fragiliserait grandement notre organisme. Bruno Lauriou répond que la dimension nationale de l'Institut relève de la mission qui lui a été confiée et que même si son équipe est évidemment solidaire de SDV, il n'entend pas reculer sur ce sujet. Il laisse entendre que ce sont les autres qui ont pris du retard dans ce domaine. Gilles Boetsch revient sur les interfaces et indique qu'il devrait selon lui y avoir autant d'interfaces que d'instituts du CNRS.

Certains membres du CSD regrettent que, dans la version actuelle du projet SHS, on puisse identifier facilement, dans la partie « interface », très précise, des unités que l'on pourrait [*abusivement ?*] estimer stratégiques pour l'institut. Ils s'inquiètent de la part prépondérante de

l'interdisciplinarité inter institut car nombre d'unités SHS ne pourront pas proposer de programmes communs à plusieurs instituts.

La discussion revient sur la définition des laboratoires stratégiques. Le projet actuel précise deux critères :

1. une recherche de très haute qualité (A++) à forte visibilité internationale
2. des unités aux fonctions structurantes dans le paysage scientifique français (*cf.* page 6 du document).

La question est posée de savoir si ces deux critères sont complémentaires ou alternatifs. Serge Wolikow insiste sur la nécessité d'engager le dialogue avec les universités afin de définir conjointement et rapidement une méthodologie capable de régler les difficultés inhérentes aux caractérisations des unités, aux découpages en domaines.

Une discussion s'engage sur le système décisionnel à l'intérieur de l'institut SHS (instances, pilotage des moyens, définition des unités stratégiques et lien entre organisation de l'institut et découpage du périmètre scientifique). Tels qu'ils apparaissent dans le document, ils font l'objet de nombreuses critiques du CSD. Le CSD rédigera par la suite plusieurs recommandations sur ce point (*cf.* point 5). Il est rappelé que l'AERES évaluera les unités, que les sections du comité national donneront un avis consultatif sur les unités, et que la direction s'appuiera également sur l'avis du conseil scientifique ou stratégique de l'institut (d'où l'importance de la composition desdits conseils). Le CSD s'accorde sur la nécessité d'avoir des représentants de la communauté scientifique dans les deux conseils. Le comité stratégique est dans l'actuel projet chargé de « fixer les grandes orientations scientifiques » de l'institut, ce à quoi les membres du CSD rétorquent que les orientations scientifiques doivent être définies par les scientifiques. Il convient donc de recadrer les prérogatives de ce conseil stratégique. Par ailleurs, le CSD rejette le système de représentation sénatoriale au 2^e et 3^e degré proposé et conseille une composition du conseil scientifique de 50% d'élus au suffrage direct et 50% de nommés. L'élection au suffrage direct institue un rapport de confiance ; le corps électoral du Comité national, que l'on pourrait conserver, inclut nos collègues universitaires (et d'autres organismes de recherche). Bruno Laurieux suit le CSD sur ce point. Eric Briand insiste sur le Conseil stratégique qui lui semble devoir constituer une structure d'autorité permettant de ne pas laisser à l'AERES, via l'évaluation de « l'excellence », la capacité de décider seule de ce qui doit rester dans le périmètre de l'Institut.

Le CSD rejette les 3 domaines tels que présentés depuis juillet 2008 et dénonce le cantonnement de certaines disciplines à un seul et unique domaine. Il conseille dans un premier temps de retirer la liste des disciplines associées aux trois thèmes. Bruno Laurieux affirme ne pas avoir une vision hiérarchique des domaines et sections et entendre cette présentation plutôt comme une matrice, croisant domaines et disciplines.

Isabelle Sidéra propose d'insérer une cellule d'évaluation et de créer un observatoire des pratiques de recherche (cellule interne et externe)

La discussion est interrompue par l'arrivée de la directrice du département EDD, invitée par Ph.Régnier à présenter le projet d'institut correspondant.

4. EXPOSE DE FRANÇOISE GAILL (DEPARTEMENT EDD - FUTUR INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA BIODIVERSITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

La nouvelle directrice du département EDD, Françoise Gaill, est zoologiste (spécialiste des écosystèmes profonds). Elle était précédemment en charge du volet international en SDV puis en EDD.

L'intitulé des instituts n'est pas encore définitivement fixé. En ce qui concerne EDD, pour l'heure, un consensus semble se dessiner autour de "Institut des Sciences de l'écologie et de la biodiversité pour le développement durable". Les missions de l'institut sont de répondre aux enjeux planétaires, de promouvoir la recherche aux interfaces pour faire émerger les recherches en lien avec le développement durable. Il repose sur les sciences de l'écologie et la biodiversité. Il conduira des recherches sur l'interface homme/milieu, à l'interface des systèmes naturels et anthropiques. Des interfaces avec SDV, l'INSU, la chimie, les SHS, ST2I et l'IN2P3 seront favorisées. Les partenariats avec les universités seront renforcés ; les collaborations avec l'IRD, l'INRA, le CIRAD, le MNHN (...) également. L'institut travaillera en lien étroit avec la fondation pour la recherche sur la biodiversité (dont B. Delay est le président).

L'institut sera créé sur la base du modèle du département EDD, c'est-à-dire en ayant la responsabilité directe de laboratoires d'une part (le département arbitre la création et le renouvellement des unités ; gère les moyens humains et financiers ; assure le suivi des unités ; développe une stratégie scientifique) et en assurant le rôle d'agence (soutien d'équipes dont les unités ne sont pas rattachées à titre principal à l'institut, partenariats, plateformes expérimentales...). L'institut sera piloté par une direction scientifique, une direction scientifique adjointe, une équipe de DSA chargés du suivi des unités, des DSA et chargés de mission en charge des fonctions transversales, un conseil scientifique, un comité de pilotage intra CNRS et un conseil stratégique inter-organismes.

Les mots clés retenus pour définir l'institut (trop nombreux pour avoir été pris en note) sont mentionnés sur la présentation du futur institut en ligne sur le site web du CNRS à cette adresse :

http://www.cnrs.fr/edd/communication/actus/docs/Presentation_Institut_VisReg_aout08_2.pdf

Les priorités de l'institut seront :

- les personnels : recrutement de chercheurs et ITA (priorité sur les moyens dont disposera l'institut ; le budget pour 2009 n'est à ce jour pas encore connu) ;
- les crédits d'intervention ;
- les grands équipements et plateformes ;
- les programmes innovants.

Les principaux outils au service de l'institut sont les TGI et les sites instrumentés, les observatoires homme/milieu, les zones ateliers.

La prospective est coordonnée par Yves Lagadeuc. Un comité sera en charge d'identifier les thématiques à cibler (travail déjà amorcé et fondé sur les travaux réalisés notamment par le comité national, le CSD, le département...) et proposer une synthèse mi-novembre 2008 qui dégagera un état des lieux, des priorités... Courant 2009, l'institut organisera un colloque synthétique de prospectives (sur les aspects "opérateurs" comme sur les aspects "agence" de l'institut) avec restitution des conclusions. Ce travail sera mené en collaboration étroite avec les partenaires universitaires et les divers organismes de recherche.

L'institut travaillera à faire remonter auprès de l'ANR des propositions d'appels à projets sur des programmes interdisciplinaires sur des thématiques ciblées (*cf.* prospective en cours).

Françoise Gaill a entendu les interrogations et souhaits des directeurs d'unité lors du tour de France de présentation du futur institut. Elle précise que pour 2009 EDD maintient les acquis : le périmètre de l'institut (en nombre d'unités) sera le même que celui de 2008 (consigne de non débauchage de la DG). Si des unités souhaitent rejoindre EDD, Fr. Gaill les engage à la rencontrer pour discuter d'une éventuelle mobilité en juin 2009.

Discussion :

Certains membres du CSD félicitent EDD pour l'importance donnée à la concertation et pour la constitution d'un comité de pilotage comprenant un représentant de chaque département ou institut. Françoise Gaill précise que la question des interfaces EDD/SHS a déjà été discutée avec M.-F. Courel et que l'actuel texte de présentation de l'institut SHS reprend ces aspects sur l'interaction Homme / milieu / société / environnement. Elle rencontrera B. Laurieux la semaine prochaine sur ce point.

Des membres du CSD évoquent les risques d'éclatement de l'archéologie, tiraillée entre 2 pôles SHS et l'institut EDD. Le pôle 3 d'EDD recouvre la section 31 du comité national. Françoise Gaill précise qu'EDD gère 4 unités de la section 31 et que cela ne suffit évidemment pas pour revendiquer une section. Sur ces questions, G. Boetsch considère qu'il faut poser correctement le problème : « nous sommes face à un choix de gestion, et de gestion uniquement » (par un institut ou un autre). « Cela ne doit pas relever selon lui d'un problème de champs scientifique ». Un membre du CSD souligne qu'il s'agit d'une opportunité formidable pour cette discipline, opportunité offerte justement par cette position à l'interface de plusieurs instituts.

Interrogée sur la mission nationale de son futur institut, Fr. Gaill indique qu'elle souhaite évidemment qu'il le soit, mais que cette mission est décrétée par l'Etat et que cette dimension du projet n'est pas encore très avancée.

3. SUITE DE LA PRESENTATION, PAR B. LAURIOUX, DE LA NOUVELLE EQUIPE DE LA DIRECTION SCIENTIFIQUE ET DE SES OBJECTIFS
--

La discussion reprend sur la suggestion d'introduire, dans l'organisation du futur institut, un observatoire ou une cellule d'évaluation de la production scientifique des SHS, qui analyserait les données produites par le nouvel outil de déclaration des activités chercheur (futur remplaçant de la fiche CRAC, dont on peut consulter sur le site CNRS SHS / recherche / évaluation /). Il importerait de ne pas se limiter au niveau stratégique, mais bien de couvrir l'ensemble de la production SHS. Cet observatoire (le mot évaluation étant à prescrire puisque c'est maintenant l'attribution exclusive de l'AERES), placé auprès de la direction de l'Institut, fournirait les outils à la fois de mise en valeur des SHS et de la réflexion stratégique. Il viserait, par-delà la production individuelle des chercheurs, à cerner les lignes de force de l'activité collective. Il n'empêcherait pas l'évaluation externe.

Isabelle Sidera, coordinatrice du groupe de travail sur la « Caractérisation et quantification de l'activité individuelle des chercheurs SHS du CNRS », est mandatée par le CSD pour écrire quelques lignes sur l'observatoire à destination de B. Laurieux.

À propos de la deuxième partie du projet d'institut portant sur les missions d'un institut national, les membres du CSD observent qu'il n'y aurait de chercheurs permanents que dans les unités stratégiques. Il est donc à craindre que l'institut en vienne à jouer un rôle d'opérateur de recherche se concentrant sur quelques unités stratégiques, ce qui serait en contradiction avec les missions d'un coordinateur national. Dans un premier temps, la fonction d'agence de

moyens semble en effet destinée à prendre de l'importance. Mais il est à craindre qu'avec le temps, si le budget continuait de décroître, la fonction d'agence de moyens ne décroisse elle aussi. La direction scientifique s'oppose à cette interprétation : selon elle, la distinction entre les deux types d'unités (stratégiques ou non) reflète une philosophie d'expansion et non de repli sur soi.

Bruno Laurioux, pressé sur la question des critères de définition des unités « stratégiques », se défend de rester dans le vague et considère que les critères proposés constituent des alternatives propres à éviter le recours aux méthodes quantitatives de la DPA. En terme de procédure, il laisse entendre que les choses ne sont pas vraiment décidées, mais le président du Conseil scientifique considère lui que les choses doivent se faire comme d'ordinaire, sur base de l'évaluation AERES, en concertation entre les sections et la direction scientifique.

Eric Brian insiste : pour lui, l'agence de moyens n'est pas la voiture ballet. Il y a beaucoup à imaginer, à prévoir pour rendre ses interventions efficaces : comment les projets déposés par les labos d'autres instituts seront-ils évalués (?), qui donnera un avis, qui prendra la décision ? Faire passer un certain nombre de règles dans des décrets d'application de façon à rendre ces règles pérennes et à assurer souplesse et efficacité de l'institut dans son rôle d'agence de moyens. Dissocier une procédure d'éligibilité minimale, fondée sur la valeur scientifique d'une unité (il prend l'exemple d'une association de pêcheur, non éligible), et une procédure pour l'attribution des moyens, qu'il souhaiterait la plus simple et la moins administrative possible. Puisque que les unités basculées à l'Université ne seront plus tenues par un financement quadriennal, il faut en profiter pour intervenir plus sagement. C'est là pense-t-il l'avantage d'en finir avec le principe du « label CNRS ».

Le CSD demande à la direction scientifique du département de rendre explicite la manière dont la bascule se fera pour les unités considérées comme non-stratégiques, autrement dit, quelles vont être, au-delà des critères de principe, les procédures pour en décider.

La direction scientifique du département insiste sur sa volonté de privilégier des critères scientifiques pour que ce choix ne relève pas seulement de la direction des partenariats, mais qu'il s'agisse bien d'une décision concertée. Bruno Laurioux indique qu'il a besoin pour cela d'une expertise complète des domaines d'intervention en SHS. Il y a deux modèles à craindre : soit une décision administrative de la DPA sur critères quantitatifs, soit un algorithme fondé sur une évaluation qui reviendrait à l'AERES. C'est l'un et l'autre qu'il s'agit d'éviter, en faisant intervenir d'autres critères scientifiques (excellence et internationalisation d'une part, rôle structurant et innovant d'autre part). L'AERES procédera à l'évaluation, la décision quant à la teneur « stratégique » de l'excellence devra se faire entre les sections et la direction scientifique.

Eric Brian ajoute que le CNRS sait déjà remplir sa fonction d'opérateur de recherche. En tant qu'agence de moyens, il a la possibilité de reprendre la main sur l'ANR. Eric Brian est persuadé que cette dimension agence de moyens va s'affirmer et permettra au CNRS d'agir sur la structuration de la recherche au niveau national. L'enjeu est les infrastructures de recherche en SHS ou pas.

Gilles Boetsch revient sur les objectifs de la fonction agence de moyens, qui sont doubles :

- volet A : l'agence de moyen empêche que les instituts ne soient des bunkers (favorise l'échange entre instituts, en termes de programme, de financements, elle est la garantie de l'interdisciplinarité) ;
- volet B : elle doit assurer le caractère national de l'institut. Cela suppose pour le CNRS de récupérer le plus possible de moyens du côté de l'ANR, qui commencerait à être critiquée y compris du côté du gouvernement (elle est en train de monter des comités scientifiques). Mais cela suppose une bagarre que le CNRS ne pourra pas mener seul. Il va lui falloir s'associer avec les universités et les autres organismes de recherche. La force du CNRS réside notamment dans sa capacité d'expertise (CoNRS et CSD).

5. RECOMMANDATIONS DU CSD SHS

N.B. A près discussion, le CSD s'est mis d'accord et a voté sur les lignes principales de ces recommandations dont la rédaction sera affinée par Ph.Régnier et amendée par l'ensemble des membres via courrier électronique. Les points tels qu'ils figurent dans ce compte-rendu ne correspondent donc qu'imparfaitement aux recommandations qui circuleront in fine.

Tout ces points ont été votés à l'unanimité.

- point n° 1 : Lettre à MF.Courel

Il s'agit d'abord pour le CSD de répondre à la lettre adressée après son départ par M.-F.Courel. Le CSD veut la remercier pour la façon dont son équipe a reconstruit le département SHS et préfiguré le futur institut. Il souhaite aussi exprimer à MFC son regret des conditions précipitées et incompréhensibles dans lesquelles il a été mis fin à ses fonctions. Le CSD veut néanmoins rappeler certains désaccords entretenus avec la direction précédente, notamment sur la question de la tripartition des domaines de compétence de l'institut, et sur les déclassements. Mais il veut indiquer qu'il poursuivra l'action de MFC et de son équipe dans ses grandes lignes, et notamment, la façon dont elles ont permis de conserver toutes les SHS en égale dignité au sein du CNRS : ce qui est acquis doit le rester.

- point n° 2 : sur les principes généraux de la réforme en Institut SHS

Le CSD se prononce en faveur d'un Institut national des sciences humaines et sociales dont le périmètre intègre toutes les disciplines sur un pied d'égalité. Il recommande que les critères sur la base desquels on distinguera les unités stratégiques des autres soient définis de manière concertée, soient explicites et que la procédure passe par les sections puis le CSD avant avis du Conseil scientifique du CNRS (l'important est que les choses ne soient pas décidées uniquement entre la direction de l'organisme et les partenaires).

- point n°3 : structuration de l'Institut en domaines :

Le CSD reste en désaccord avec la tripartition proposée actuellement. Il préférerait écarter le troisième domaine en tant que tel mais comprend que des pressions politiques subsistent, rendant cette solution impossible. Il suggère un quatrième axe qui viendrait à la fois diluer l'importance accordée à la cognition et permettrait de réintroduire l'accent mis, dans une partition ultérieure, sur le contemporain (le domaine n°2 portant alors plus clairement encore sur l'environnement). Il comprend que la pression des délais est forte, B. Laurieux devant présenter un état du projet ce lundi. La direction scientifique indique qu'il s'agit surtout de trouver une syntaxe et des enveloppes assez vastes pour démarrer en 2009 et corriger le tir en 2010.

Plutôt que reprendre la discussion sur la partition en domaines, le CSD se prononce sur des principes généraux relatifs à l'organisation du « périmètre scientifique » de l'Institut.

Plus généralement, le CSD souligne que la structuration en domaines, quelle qu'elle soit, ne saurait être utilisée pour discriminer entre du stratégique et du non stratégique si la tentation venait, à terme, de rééquilibrer entre les domaines de l'institut.

De la même façon, les domaines destinés à cerner le périmètre de l'institut ne doivent pas être interprétés comme une matrice organisationnelle au sens où il ne serait pas pertinent d'affecter à un seul de ces domaines, une discipline, une unité ni même un individu. Sinon, ces domaines seraient contraires au principe d'interdisciplinarité qui fonde l'institut SHS.

- point n°4

À l'exemple d'EDD, le CSD souhaite appeler les communautés SHS à discuter les missions nationales du futur institut, en rassemblant les sections du comité national, des représentants des universités à dominante SHS, les sections du CNU, les responsables des sociétés savantes SHS et les autres organismes de recherche (type IRD, INED, INRAP).

Le Conseil scientifique des 20-21 octobre examinera le premier jet des instituts ; un deuxième round aura lieu lors du Conseil scientifique suivant les 17 et 18 novembre, avant le passage au Conseil d'administration. Le CSD mandate le bureau pour identifier les partenaires *ad hoc* et voir avec la direction scientifique à lancer cette discussion en tenant compte de ce calendrier.

Point n°5 : composition du conseil scientifique

Le conseil scientifique d'institut devra être constitué à parité de membres élus directement par le corps électoral (celui du CoNRS) et de membres nommés. Les présidents des sections du CoNRS concernées seront invités. Le conseil scientifique aura toute liberté d'auto saisine.

Point n°6

Le conseil stratégique est consulté sur les grandes orientations de l'Institut. Il est essentiel que des scientifiques y siègent. Le CSD suggère que le Comité stratégique invite à ses réunions :

- le président de la CPCN ou son représentant ;
- le président du conseil scientifique de l'institut.

6. POINT SUR LES DIVERGENCES CONSTATEES CONCERNANT LES CREATIONS/ RENOUVELLEMENTS D'UNITES ET POINT SUR LES TRANSFORMATIONS D'UNITES DE LA VAGUE C DE CONTRACTUALISATION

Bruno Laurieux indique une incertitude relative sur la liste des litiges, certains ont pu échapper du fait d'une relative désorganisation due au remplacement de la direction scientifique. Une réserve est donc émise par le CSD (on sait par exemple que certaines UMI avaient été proposées à la création et qu'elles n'en font pas partie ; par ailleurs la liste ne fait pas état d'unités proposées pour sortir du champ d'opération de recherche du CNRS).

• Fusion "Genres travail mobilité - HIRATA" et "Cultures et sociétés urbaines UMR 7112" : section 36

En l'absence d'une partie des documents nécessaires à l'évaluation du projet de fusion des UMR 7183 et 7112, le CSD se prononce pour le maintien en UMR de l'unité 7112. D'autre part il demande que soit vérifié si une évaluation de l'UMR 7183 n'a pas eu lieu en section 36 ou dans une autre (40) et propose si tel était le cas de réexaminer ce dossier entre la direction scientifique, le président de la section et le bureau du CSD SHS

Vote : adopté à l'unanimité

• FR 2422 capitalisme et démocratie

Les rapports des sections soulignent la qualité du projet scientifique de la FR même si elles émettent des réserves quant à la façon dont les moyens rassemblés sont effectivement distribués. Le CSD se prononce néanmoins majoritairement pour le maintien.

pour : 10

contre : 0

abstention : 6

- **UMR 7136 et 7145**

Après une longue discussion sur la position des ces unités dans le cadre de la réforme de l'enseignement dans les écoles d'architecture, le CSD se prononce pour un passage en FRE à deux ans, qu'il considère comme le signe non pas d'une fermeture annoncée, mais bien d'une attention portée à l'évolution de ces unités.

Abstention : 7

Pour : 8

Contre : 0

- **UMR 7169 Centre de recherche et de documentation sur l'Amérique latine (Paris 3 Sorbonne Nouvelle)**

Sur cette unité, deux argumentation de la direction scientifique se succèdent : tout d'abord, l'idée qu'il s'agit d'une de ces bonnes équipes qui pourraient être offertes à l'Université ; puis à l'inverse l'idée d'une équipe moyenne, en concurrence avec d'autres équipes de la même université portant sur la même aire culturelle, et qui nécessite donc une remise à plat. Au vu des rapports de section, le CSD se prononce contre la mise en FRE, considérant que l'IHEDAL remplit une mission essentielle d'interdisciplinarité sur la zone Amérique latine et que son apport scientifique est reconnu.

vote sur maintien en UMR :

pour : 12

contre : 2

abstention : 0

- **UMR 7135 Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps (Paris 7)**

Cette unité connaît un vrai problème démographique qui ne lui permet pas de perdurer. Le CSD se prononce en faveur d'une FRE à un an laissant aux deux chercheurs restant le temps de se retourner.

vote sur FRE à un an :

pour : 11

contre :

abstention : 4

- **UMR 7043 Cultures et sociétés en Europe**

Une longue discussion a porté sur cette unité dont les rapports d'évaluation et de section peuvent donner lieu à des lectures divergentes. Le problème essentiel reste l'hétérogénéité des programmes de recherche en cours. Mais la position géographique de l'unité est telle que le CSD hésite à la mettre en cause, malgré la position ferme de la direction scientifique sur le fait qu'elle n'a pas vocation à faire du maillage territorial.

vote pour la mise en FRE à deux ans:

pour : 7

contre :

abstention : 9